

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES EN CÔTE D'IVOIRE : FACTEUR INHIBANT DE L'AUTO DETERMINATION FEMININE

ABO JEAN AIME KOUADIO

Dr Littérature et Civilisation Américaines

Jeanabo452@yahoo.fr

Résumé

Les violences faites aux femmes constituent à n'en point douter une préoccupation majeure des populations et groupes d'intérêts à travers le monde. Elle est tellement persistante qu'elle devient une gangrène invalidante pour une bonne frange des femmes notamment celles vivant en Côte D'Ivoire. Cette contribution a pour objectif de relever les circonstances dans lesquelles les violences liées au sexe féminin en côte d'ivoire constituent de façon criarde un facteur profondément inhibant pour l'écllosion et le rayonnement de la gent féminine.

Mots Clés : *violences sexuelles, auto-détermination, viol, harcèlement sexuel, cyber violence.*

Abstract

Violence against women undoubtedly constitutes a major concern for populations and interests groups throughout the world. It is so persistent that it becomes a disabling gangrene for lots of women, particularly those living in Ivory Coast. This contribution aims at highlighting how violence against women can blatantly constitute an inhibiting factor for the achievement of ivorian women.

Key words : *sexual violence, auto-determination, rape, sexual harassment, cyber violence.*

Introduction

Les femmes constituent selon les statistiques l'Onu Femmes presque la moitié de la population mondiale 49,6 % et sont en principe un important vivier, un puissant levier de développement en prenant part à tous les types d'activités. La Côte D'Ivoire, pays de l'Afrique de l'Ouest sur lequel se focalise cette réflexion n'est pas resté d'un tel constat. La population féminine en Côte D'Ivoire est de l'ordre de 47,6 pourcent selon le ministère ivoirien du plan et du développement se fondant sur le recensement général de la population et de l'Habitat de 2021, une précieuse main d'œuvre pour un pays du sud qui aiderait efficacement à son développement car selon les travaux de l'économiste Boserup,

soutenue par la banque africaine de développement, la femme contribue au développement (Boserup 1970).

Force est malheureusement de constater qu'une bonne frange de cette population féminine peine à accéder à certaines activités pour diverses raisons dont la violence basée sur le sexe (communément appelée Violence Basée sur le Genre), malgré les assurances du ministère ivoirien des de la femme et de l'enfant. La féministe Olga Kenyon préfère utiliser le terme 'sexe' car pour elle, le genre est une construction sociale évolutive contrairement à l'attribut biologique dénommé 'sexe'. (Kenyon 1991 :134) Les violences faites aux femmes peuvent être exercées dans tous les domaines de la vie : travail, couple, famille, école, rue, milieu hospitalier, transports, sur internet... Elles prennent la forme de violences physiques, psychologiques, économiques, administratives, verbales, et peuvent être exercées ponctuellement ou sur des périodes très longues. (ONU FEMME)

D'innombrables femmes en côte d'Ivoire font face aux violences basées sur le sexe qui les empêchent de déployer tout leur potentiel, selon la Banque Mondiale. La culture qui façonne les manières de penser et d'agir fait de la femme une personne de seconde zone. Ceci pourrait, en partie, expliquer la tolérance de la société à l'égard de la violence et du harcèlement dans le monde du travail.

Cette contribution vise à démontrer dans quelle mesure la violence basée sur le sexe peut se révéler comme un facteur inhibant du potentiel féminin pourtant largement disponible sur le territoire ivoirien. Ainsi, cette étude s'articulera autour de quatre axes principaux. Le premier portera sur l'incidence négative des mutations génitales, viols et autres violences sur l'épanouissement de la femme ivoirienne. Nous aborderons subséquemment l'ampleur dévastatrice des violences faites aux femmes par leurs conjoints. Cette étude mettra en outre en lumière l'accès difficile des femmes à certaines activités professionnelles eu égard aux contraintes imposées par la violence basée sur le sexe. Enfin nous explorerons les répercussions, la portée de la cyber violence sur la femme en côte d'Ivoire.

Développement

Les affres des Mutilations sexuelles féminines, viols et autres violences sexuelles

Les mutilations sexuelles féminines sont perpétrées sur des femmes de tous âges (du nourrisson à la femme adulte), et sont justifiées par la famille et l'entourage au nom de prétendues coutumes ou traditions. Les mutilations féminines sont diverses et sont au cœur de certaines cultures de Côte d'Ivoire. On entend par mutilation génitales féminines les pratiques suivantes selon l'organisme français de lutte pour l'égalité Homme – Femme, Centre Hubertine Auclert:

-L'excision : C'est le fait couper le prépuce du clitoris, couper une partie ou la totalité du gland du clitoris, et/ou couper une partie ou la totalité des petites lèvres.

-L'infibulation consiste à couper le clitoris, les petites lèvres, coudre les grandes lèvres bord à bord en ne laissant qu'une petite ouverture pour l'écoulement de l'urine, du sang de règles.

D'autres pratiques mutilantes consistent à percer, gratter les parois vaginales, allonger les petites et/ou grandes lèvres.

Les mutilations sexuelles féminines sont un crime. Elles ont des conséquences souvent catastrophiques sur le bien-être et la santé sexuelle et reproductive des femmes qui en sont victimes. (OMS/ ONU FEMMES)

Ce sont des pratiques très présentes en Côte d'Ivoire du fait de certaines croyances culturelles. La plus répandue demeure toutefois l'excision qui a cours depuis la région des montagnes au nord en passant par le centre. Selon la structure 28 Too Many FGM...let's End It, les proportions des mutilations génitales en Côte D'Ivoire sont les suivantes 75% au nord-ouest, 73% au Nord, 62 à l'Ouest et 42% au centre Nord qui demeurent les zones les plus endémiques. Elle ajoute par ailleurs que les populations musulmanes sont plus enclines à ce phénomène avec plus 61% contre moins de 11% pour les chrétiennes.

Selon diverses ONG de défense des droits des femmes en Côte D'Ivoire, Elle est pratiquée par des ritualistes pour deux raisons fondamentales. D'abord, une femme pour mériter une place digne dans sa société doit se faire exciser. Ensuite l'excision mettrait en sécurité les

potentiels partenaires des excisées car elles deviennent insensibles au désir sexuel, donc fidèles à leurs partenaires initiaux.

L'excision est donc pratiquée de façon rustique avec l'usage d'une seule lame ou d'un seul couteau pour tout le monde, et c'est à ce stade que débutent les difficultés des femmes de ces régions. En effet vu le caractère insalubre des outils utilisés, les victimes sont exposées à diverses infections qui bien des fois les conduisent à la mort. Cela limite les actions potentielles des femmes ivoiriennes. En outre, ce rite est entouré d'un mythe qui limite les actions des femmes sous la menace d'une malédiction au cas où les interdits venaient à être transgressés. Troisièmement, elle est source de limite pour la femme ivoirienne dans la mesure où elle peut entraîner la stérilité lorsque des organes reproducteurs essentiels se retrouvent infectés. L'excision constitue à n'en point douter un frein à l'éclosion de la femme ivoirienne qui par ailleurs est confrontée aux affres des viols et autres violences sexuelles.

Il s'agit de toute violence à l'encontre des femmes qui a pour cible sa sexualité. Le viol est défini par le Code pénal ivoirien (Article 403) comme tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise. Il s'agit du fait de pénétrer, avec une partie du corps ou un objet, un orifice (bouche, vagin, anus) du corps d'une autre personne par violence, contrainte, menace ou surprise (si la femme est endormie, droguée, alcoolisée, faible à cause d'un handicap, terrorisée par la contrainte ou les menaces, paralysée par l'aspect incontrôlable et incompréhensible de l'agression). Le viol est dit conjugal lorsqu'il est commis par un petit ami, conjoint, ex-conjoint, ex-petit ami, et incestueux quand il est commis par un membre de la famille (Center Hubertine Auclert). Il peut par ailleurs être intrafamilial c'est-à-dire perpétré par un parent (frère, cousin, oncle et même par le père).

Le viol constitue en Côte d'Ivoire un facteur inhibant à l'auto-détermination des femmes pour diverses raisons. La Côte d'Ivoire est aujourd'hui confrontée à un épineux problème d'emploi à tel point que même des docteurs sont sans emploi. Face à cette situation la plupart des femmes, qu'elles soient diplômées ou non s'adonnent à diverses activités qui leur permettent de se prendre en charge dans une certaine mesure. Elles se lèvent donc de très bonne heure pour s'approvisionner en marchandises et achalander leurs étales. D'autres encore, vu la distance qui les sépare de leur lieu de travail s'y prennent tôt pour être à l'heure

au travail. Malheureusement certaines, dans leur souci de bien-être sont soumises à de brutaux viols vu qu'elles y vont de bonne heure. Selon le journaliste Parick N'Guessan, « Le viol est l'une des formes qui occupent le plus de place dans les violences faites aux femmes. ». Ces violences sexuelles on conduit des femmes à retarder leurs sorties ou à ne plus prendre du tout de risque. Ils deviennent par ce fait même un facteur très limitant à l'épanouissement socio-économique de la femme ivoirienne.

Les autres violences sexuelles sont toutes les autres formes d'agressions sexuelles sans pénétration, commises sur mineure ou majeure, avec ou sans attouchement : « agression sexuelle », « atteinte sexuelle », « exhibition sexuelle ». Ce type d'agression est monnaie courante dans diverses activités. En milieu scolaire, selon le Réseau des Femmes Leaders pour le Développement, les filles ne cessent d'être harcelées par leurs enseignants malgré les nombreuses et variées mesures juridiques en vigueur contre ce fléau. Les actes de harcèlement quoique souvent subreptices perturbent la quiétude, la stabilité et même la concentration intellectuelle nécessaires pour mener à bien leurs études. La conséquence immédiate est la totale perte de l'estime de l'enseignant harceleur vis-à-vis de l'élève qui lui accordera moins de crédit en public.

Cela se ressent négativement sur les résultats des filles harcelées car leurs notes ne reflèteront pas toujours leurs réelles valeurs face à un prédateur sexuel frustré.

Il y a par ailleurs ces petites adolescentes venues de diverses zones du pays, employées, à qui les employeurs confient diverses tâches entre autres la vente d'eau, de jus de fruits de boissons frelatées et autres. Elles font une cible facile pour une frange d'hommes qui profitent de leur faiblesse, de leur esprit candide. Voici les observations du chercheur Koenig les concernant : « Les jeunes Abidjanaises rencontrées étaient âgées de 16 à 30 ans et étaient très faiblement rémunérées, que ce soit comme vendeuses de rue ou employées dans des kiosques à café, des salons de coiffure, des ateliers de couture, des bars ou des centres d'entraînement sportif populaires ». Cela démotive les travailleuses qui abandonnent souvent ces activités. Les conséquences de ces violences peuvent affliger la victime de divers points de vue comme l'atteste ce témoignage d'un père affligé par la torture sexuelle subie par sa fillette de 9 ans.

« En avril 2021, vers 19h, la femme de mon voisin m'a appelé "ta fille elle est couchée, on dirait que quelqu'un lui a fait du mal". Ils ont soulevé

ma fille, ses pieds tremblaient. On lui a demandé "tu as fait quoi pour te retrouver ici" ? Elle était évanouie donc elle ne sait pas ce qui lui était arrivé. On l'a emmenée à l'hôpital. L'hôpital a fait les premiers soins jusqu'à 23h. On est retournés trois fois à l'hôpital car elle faisait des rechutes, elle perdait connaissance et quand on a vu que ça n'allait vraiment pas, on a fait le chemin pour l'hôpital de Divo. Elle ne pouvait pas marcher pendant trois jours. Elle est restée au CHR de Divo du 23 au 29 mai. Elle avait mal au ventre et elle tremblait des jambes. Tout son corps lui faisait mal et il avait serré son cou. Elle a 9 ans. Elle a des problèmes pour marcher, mais les médecins disent qu'avec le temps ça va aller. Elle fait des cris, beaucoup de nuits elle crie « tonton ne faut pas me laisser » et elle se réveille la nuit. Elle fait des cauchemars ». (FIDH et AI 2022 :25)

Ce viol, au-delà de la grande douleur physique qui alourdit la victime la laisse absolument traumatisée. Ces conséquences affectent également son environnement qui tout autant qu'elle souffre. Pourra-t-elle retrouver en elle les ressources nécessaires pour faire aux nombreux défis que la vie et son sexe lui imposeront ? Les violences sexuelles qui inhibent l'éclosion de la femme en Côte d'Ivoire sont aussi constatées en milieu scolaire. Pour des raisons variées des adolescentes se voient contraintes de s'offrir à des enseignants pour des notes, à des ouvriers pour la pitance et souvent à des personnes plus nanties lorsqu'elles veulent paraître. Ces pratiques sexuelles précoces limitent leurs chances de réussite dans la mesure où la plupart arrêtent leurs scolarités soit pour insuffisance de rendement, soit parce qu'elles portent une grossesse non désirée. Cela les conditionne déjà à la précarité économique et sociale. Les mutilations génitales féminines, viols et autres violences faites aux femmes les contraignent à une vie de seconde zone. Il y a malheureusement d'autres facteurs limitants tel le calvaire avec leurs partenaires sexuels masculins.

Les entraves des Violences au sein du couple

Les violences au sein du couple concernent les violences exercées par un conjoint, petit ami, amant, ou ex-conjoint. L'organisation féminine de lutte contre les violences faites aux femmes, Centre Hubertine Auclert, relève que Ces violences peuvent être physiques (bousculer, frapper avec la main, le pied ou un objet, griffer, mordre, attacher, tirer les cheveux, brûler), psychologiques (dévaloriser le comportement, l'apparence, les

qualités et capacités, ne pas adresser la parole, menacer de se suicider ou de tuer, faire du chantage affectif, empêcher de travailler ou de voir les proches, contrôler la communication avec les autres), verbales (insulter, crier), sexuelles (violer, attoucher, imposer des images pornographiques et des pratiques sexuelles non consenties, refuser ou imposer une contraception), économiques (empêcher d'utiliser le salaire, contrôler les dépenses, ne pas payer de pension alimentaire, la rendre solidaire de dettes contractées sans son accord) (ONU FEMMES).

Voilà une vue globale de l'expérience sociale que peuvent traverser bien des femmes sur le territoire ivoirien. Les résurgences inextinguibles de violences faites aux femmes en Côte d'Ivoire ont généré bien des organisations non gouvernementales pour essayer de les limiter à moins d'y mettre un terme définitif. C'est le cas de L'ONG Fondation Djigui la Grande Espérance. Certaines femmes sont copieusement battues pour de futilles raisons. D'autres encore sont privées d'activités lucratives parce que cela pourrait les illuminer or seul l'homme doit avoir droit au dernier mot.

Pire, d'autres sont abattues et démembrées pour des rituels dit-on source d'abondance matérielle. C'est le cas de Fatim tuée et dépecée par son concubin avec qui elle a trois (3) enfants dans la commune populeuse d'Abobo, Paque1. Elle a été assassinée par Ibrahim qui lui a retiré tous les organes intimes sur recommandation d'un marabout. (Rti 1 31 : Aout 2022). Ce cas quoique pathétique et incompréhensible est pourtant hautement évocateur sur la condition de multiples femmes en Côte d'Ivoire. Fatim paraît ici comme une propriété, pire une vulgaire chose. Dans ce cas elle ne peut que faire la volonté de son « Maître » qui comme l'a mentionné le reportage n'hésitait pas à la battre à la moindre incompréhension. Comment une personne si opprimée peut-elle profiter de la vie, l'agrémenter et la fleurir ? le plus triste c'est que Fatim, avec l'appui de ses parents venait à peine d'être reçue à un concours de la fonction publique et pourrait donc se prendre en charge dans l'avenir. Hélas ! Un autre aspect inhibiteur des potentialités des femmes vivant en couple en Côte D'Ivoire est le mariage forcé.

Variante péremptoire des violences dans le couple, le mariage forcé est une pratique très courante dans certaines cultures ivoiriennes notamment dans la partie septentrionale. Un mariage est forcé lorsque la famille ou l'entourage de l'un-e ou l'autre des époux-se-s exerce des pressions ou des violences pour que l'union (civile et/ou religieuse) ait lieu. Si une

jeune fille ou jeune femme, mineure ou majeure, est incitée, forcée, manipulée à accepter un mariage, il s'agit d'un mariage forcé. Aucune coutume, religion, ni tradition de la "culture d'origine", ni aucun comportement (liberté sexuelle, choix amoureux, orientation sexuelle) d'une jeune fille ne justifie de la forcer à se marier contre son gré. (Onu femmes)

Qu'à cela ne tienne si la femme est adulte, mature et reste sans réaction. L'aspect le plus préoccupant est celui des jeunes filles encore à bas âge. L'organisation des Nations Unies Pour les Réfugiés révèle après des études de terrain que des mariages traditionnels donc forcés, ont été scellés avec des filles de 14 ans. Cette organisation pointe un doigt accusateur vers le peuple Malinké pour qui le mariage forcé a toute une symbolique traditionnelle. « La coutume veut d'ailleurs que les parents reconduisent leur fille auprès de son époux et qu'ils remettent un fouet à celui-ci » (ONEF 2016).

Bien des adolescentes se sont vues ainsi attribuer des concubins qui bien des fois ont l'âge de leurs propres grands parents. Comment une femme peut-elle être productive dans de pareilles circonstances ? L'exemple suivant expose davantage les affres du mariage forcé : a Kani, une fille de 13 ans élève de CM2 a été mariée de force a un homme de 60 ans. Heureusement que les agents du Centre social de la localité ont usé de tous les moyens pour briser ce mariage d'une autre ère. (Koaci Cote D'Ivoire).

La quasi-totalité des victimes – si ce n'est toutes – souffrent de conséquences physiques et psychologiques qui impactent différemment leurs vies, à plus ou moins long terme. Celles-ci comprennent des lésions gynécologiques, des problèmes de stérilité, de douleurs abdominales, des blessures résultant des violences physiques pouvant accompagner les violences sexuelles, des troubles de l'alimentation, du comportement et de l'humeur, des troubles de la sexualité et du sommeil, des cauchemars, crises de larmes et d'angoisse, des sentiments de tristesse, des états dépressifs, une diminution considérable de l'estime de soi, des pertes de connaissance et de mémoire ainsi que des pensées suicidaires.

Le mariage forcé dans toute son incongruité et son absurdité soulève à juste titre les questions suivantes : Quelle est la perception de la femme dans ces cultures là et quelle est la personnalité des actrices majeures impliquées dans un tel mariage ? Une femme à qui tout est imposé sera

forcément introvertie et comme elles ont rarement l'occasion de se former elles ne resteront que des femmes au foyer bonnes pour aller désherber les champs, cuisiner et procréer. Parlant des plus jeunes c'est-à-dire des adolescentes qu'on donne en mariage, la situation devient plus préoccupante dans la mesure où se pose directement la question de la survie même de la fillette. Les élèves se voient contraintes d'arrêter les études et à se consacrer à leur vie de femme au foyer. Dans ces conditions, à quoi pourra bien être utile et performante une femme arrachée à la formation primaire dans cette société en constante évolution et de plus en plus exigeante ?

Les femmes en Côte d'Ivoire sont également sujettes aux viols et autres violences sexuelles au travail.

La Bride des violences sexuelles au travail

Nous entendons par violences sexuelles au travail toute violence sexiste et/ou sexuelle envers une femme, dans un cadre professionnel. C'est en pratique harceler sexuellement une collègue ou subordonnée (blagues, sous-entendus sexuels), exposer des affiches ou magazines pornographiques dans l'enceinte de l'établissement, poser des questions sur sa sexualité ou faire des confidences non demandées sur sa propre sexualité, attoucher sexuellement, violer. Les violences sexuelles liées au travail constituent à n'en point douter un facteur ostracisant qui limite drastiquement l'épanouissement et l'auto-détermination des femmes en Côte d'Ivoire. (Stifung, 2020)

Dans le secteur public, bien que ce soit rare, il est à noter des cas de violence sexuelle, qui pour valider une admission à un concours, qui pour bénéficier des grâces du chef de service. Ce serait même plus courant dans le cadre des stages où l'encadreur pèse de tout son poids pour arriver à ses fins. Diverses enquêtes établissent que des responsables de recrutement imposent de coucher avec des candidates avant de les recruter. Une fois recrutées, ces mêmes agressions se poursuivent. Une telle attitude dénature la femme qui dans une telle perspective ne peut réellement s'épanouir, et contribuer au bien-être de son entreprise et partant de son pays. Certaines fois le secret est gardé mais il arrive des fois où tout le monde a l'information. Dans ce contexte la femme, comme dans les autres cas de figure est moquée, conspuée et perd en estime personnelle.

Cela suscite des inégalités. Ces mêmes inégalités de sexe sont observées dans le secteur informel. D'ailleurs, en 2021, le Ministère en charge de la famille note que 26,4% des emplois sont occupés par les femmes contre 52% pour les hommes (MFFE, 2021). Dans la Fonction Publique en particulier, les femmes représentent 31% de l'effectif du personnel contre 69% pour les hommes. Ces inégalités dans l'accès à un emploi décent accroissent leur vulnérabilité face à la violence et au harcèlement dans le monde du travail (Appiah 2022 :230).

Lorsque les femmes ont des activités qui les exposent directement aux usagers, elles sont davantage vulnérables aux violences et aux harcèlements dans le monde du travail. Il devient possible de conjecturer que l'auteur agit ainsi parce qu'il a une femme en face de lui. Il aurait agi autrement s'il s'agissait d'un homme. À l'analyse, les inégalités de genre et la violence qui les accompagnent rendent la femme plus vulnérable dans le monde du travail. Et pourtant, elles semblent être acceptées et même tolérées, voire encouragées.

Dans le monde du travail, les femmes sont parfois considérées comme des objets sexuels. Ce ne sont pas leurs compétences qui sont recherchées, mais leur charme et leurs atouts naturels au profit de l'employeur. La femme, du fait de sa morphologie, est à l'origine du comportement des auteurs de violence et de harcèlement dans le monde du travail. La femme se retrouve dans un environnement qui accepte et tolère les faiblesses des victimes tout en les condamnant. La violence et le harcèlement rencontrés dans le monde du travail constituent en fait la manifestation d'un problème beaucoup plus large qui s'origine dans la société ivoirienne elle-même. Ce qui fait de la femme un travailleur encore plus vulnérable que les autres. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne les travailleuses domestiques dont les conditions de travail sont difficiles (Bals, 1992) et semblent parfois proches de la servitude extrême. En effet, la quasi-totalité des femmes qui évoluent dans le cadre est identifiée comme particulièrement vulnérable en s'appuyant sur la nature de leurs activités. Elles travaillent et vivent dans la plupart des cas un environnement isolé selon la caisse nationale de prévoyance sociale.

Cette situation fait d'elles des victimes faciles, parfois sans défense, pour l'employeur et ses collatéraux qui vivent avec lui dans sa maison. Elles sont par la même occasion exposées aux Violences basées sur le genre (VBG) et à toutes les autres formes de violences et de harcèlement, y compris le harcèlement sexuel. Aussi sont-elles peu de chance de

bénéficier d'une assistance pendant et même après les violences. Par ailleurs, leurs emplois sont précaires avec de faibles rémunérations ; elles sont dans un rapport de subordination accentué face à un employeur très fort selon, ce qui renforce leur vulnérabilité.

Tout cela constitue une véritable entrave qui limite à très grande échelle l'auto-détermination de la femme en Côte d'Ivoire car comme l'a déclaré Simone de Beauvoir, C'est par le travail que la femme a en grande partie franchi la distance qui la séparait du mâle ; c'est le travail qui peut seul lui garantir une liberté concrète.

La Cyber violence sexuelle

Les réseaux sociaux sont l'un des incubateurs de la violence à l'égard des femmes et, sous diverses formes, ils peuvent réussir à dissimuler les aspects de la violence qu'ils contiennent sous les noms de divertissement, de mode et d'autres activités qui se répandent dans les médias sociaux et qui, en fait, exercent une pression sur les femmes allant jusqu'à la violence psychologique et même au-delà.

Il y a d'abord cette volonté de singer les femmes célèbres, riches belles et notoires. La célébrité et la "femme idéale" étaient auparavant l'apanage des stars de la télévision et du cinéma qui appartiennent à un monde bien éloigné de la réalité de la plupart des femmes sur terre. Mais les réseaux sociaux ont réussi à créer de nombreuses copies des "icônes de la perfection", issues de cercles sociaux différents, et ont contribué à sa promotion à grande échelle. Ainsi, de nombreuses femmes ont le sentiment que l'"idéal" qu'elles voyaient comme lointain est en fait plus courant qu'elles ne le pensent et plus facile à atteindre.

L'effet de ce sentiment sur les femmes est stressant pour elles dans tous les cas et se transforme en violence psychologique et physique chez certaines d'entre elles. (Bbc Afrique news, 2022)

Il crée un sentiment d'infériorité et un manque de confiance en soi chez les femmes, en particulier chez les jeunes femmes. Alors que certaines d'entre elles sont convaincues de cette "imperfection" et l'acceptent, d'autres essaient d'atteindre cette image "complète" sans tenir compte des possibilités limitées et sans savoir à quel point cette perfection est fautive dans la plupart des cas. La conséquence immédiate est le recours à divers moyens de modification de leur physique dont la chirurgie plastique qui bien des fois est source de multiples problèmes de santé. Dans le même registre les réseaux sociaux dont Facebook en particulier

pullulent des recettes pour se modifier le physique. C'est le cas des cubes d'assaisonnement qui sont censés avoir le pouvoir d'arrondir les fesses et les seins s'ils sont utilisés en suppositoire par exemple. Tout cela déséquilibre la femme qui perd dès lors sa stabilité.

Il y a ensuite la volonté de la femme de s'épanouir par le truchement des réseaux sociaux. Ainsi entreprennent elles des activités sexuelles par ces réseaux sociaux. Ici en Côte d'Ivoire un site de rencontre dénommé Locanto (Locanto Petites Annonces) est dédié à la prostitution de luxe dénommée 'Bisi' « En nouchi, notre langage de rue, « bizi » veut dire business. Les « géreuz de bizi » sont celles qui vont gérer un business, c'est une manière de dire qu'on va gagner de l'argent grâce au sexe. » (Attiogbé) Cette prostitution de luxe, quoique nécessaire pour certaines pour leur épanouissement est dans bien des cas cause de la mort de multiples femmes en Côte d'Ivoire.

Les réseaux sociaux offrant une panoplie d'opportunités d'affaires des femmes ambitieuses se saisissent de l'opportunité dans l'optique d'une meilleure réalisation de soi. Si certaines ont pu tirer leur épingle du jeu, nombreuses se voient grugées, piégées et totalement réduites à néant et au silence par les usagers véreux de ces mêmes réseaux sociaux qui de toute évidence font plus de mal que de bien aux femmes en Côte d'Ivoire. Ce type de violence se produit sur tous les médias sociaux, mais Facebook est le plus grand incubateur, suivi par Instagram, WhatsApp, Snapchat, Twitter et Tik Tok. (Kme Mathias et Al 2015)

Le paradoxe ici est que les médias sociaux étaient censés être l'espace qui donne aux femmes une liberté qu'elles ne trouvaient pas dans leur environnement réel, et qu'il leur permettrait d'exprimer leur opinion et de contribuer à ce qui se passe autour d'elles.

Cependant, de nombreuses femmes ont été victimes de menaces, de harcèlement, de brimades et de diverses formes de violence en échange de l'expression de leur opinion par le biais des médias sociaux.

Conclusion

Cette analyse a ressorti l'épineux problème des violences fondées sur le sexe en Côte d'Ivoire. Notre objectif était toutefois de relever les circonstances dans lesquelles ces violences limitent l'éclosion de la femme en Côte d'Ivoire. La particularité des violences sexuelles résulte en partie de la gravité et du caractère multiforme des conséquences qu'elles peuvent engendrer. Les conséquences des violences répertoriées dans le

cadre de cet article sont d'ordre physique, psychologique et social. Leur nature, gravité et durée varient en fonction des victimes. L'impact social, souvent très fort, des violences sexuelles dégrade considérablement les conditions de vie des victimes. Les victimes de violences sexuelles sont moquées, humiliées, soumises à la suspicion, rejetées, exclues, insultées, culpabilisées. L'entourage des victimes (parents, grands-parents, partenaires, frères, sœurs, oncles et tantes), ou « victimes indirectes », souffrent également de conséquences notamment psychologiques et sociales. A ces Conséquences physiques et psychologiques s'ajoutent les soucis de santé qui affectent gravement le quotidien de ces femmes. Toutes ces conséquences puisqu'elles sont improductives influent négativement sur la vie et l'évolution sociale, économique et matérielle de la femme en Côte d'Ivoire parce qu'elles plombent toute velléité de réalisation de soi de la gent féminine. Les études sont raccourcies, la santé est profondément précarisée et l'accès au travail source d'existence et de bien-être est pénibles. Heureusement que des structures nationales étatiques et non gouvernementale et même des organes des Nations Unies font de la réappréciation de la femme leur combat quotidien. Nous espérons simplement que leurs actions conjuguées et coordonnées réduiront drastiquement le taux de violence faites aux femmes en Côte d'Ivoire, à défaut de pouvoir y mettre un terme définitif. En plus de ces engagements internationaux, la Cote d'Ivoire a renforcé, au niveau national, le cadre légal et institutionnel visant à protéger les femmes contre les Violences Basées sur le Genre (VBG), notamment, les Mutilations Génitales Féminines (MGF), les discriminations, les mariages forcés, les agressions sexuelles, les viols, etc. En 2014, la Côte d'Ivoire a adopté la Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG (SNLVBG) ainsi qu'une série de mesures pour l'opérationnalisation et le suivi des éventuelles situations de violences liées au sexe sur tout le territoire national. Selon le ministère ivoirien de la femme et de l'enfant, toutes ces actions feraient leur effet au quotidien. Nous espérons que toutes les organisations qui l'accompagnent l'attesteront sur le terrain pour le grand bonheur des femmes ivoiriennes et de toutes celles vivant en Côte d'Ivoire.

References

Appiah,A.,(2022) « Genre, Violence et Harcèlement dans le Monde de Travail en Côte d'Ivoire », *ESI Natural/ Life/*.

<https://doi.org/10.19044/esj.2022.v18n38P226/230>. 26/09/2023.

Attiogbé S., (2021) Gérer Bizi à Abidjan, et si on en parlait ? Mshunga, <http://mtvshunga.com.27/09/2023>.

Bals, M. (1992), « Les travailleuses domestiques immigrées : entre la loi, l'amour et les soins ». *Revue internationale d'action communautaire*, (28), 171–176.

Bbc Afrique News, (2021) « Violence à l'égard des femmes ; le rôle des réseaux sociaux dans la normalisation et la diffusion des nouvelles formes de celle-ci », <https://bbc.Co.uk> 28/09/2023

Boserup, B. (1970), *Women's Role in Economic Development*, London. Georges Allen and Unwin Ltd.

Caisse National de Prévoyance Sociale (CNPS), (2021), Point de l'Emploi de Juillet 2021.

De Beauvoir, S. (1986), *Le deuxième sexe : les faits et les mythes*, Tome 1, Paris. Folio Essais.

FIDH, MIDH, EAUS, LIDHO, « On va régler ça en famille ». (2022) *Les obstacles à une prise en charge effective des victimes de violences en Côte D'Ivoire*.

Fondation Djigui La Grande Esperance. (2021) *Analyse situationnelle des mutilations génitales en Côte d'Ivoire*, fondation.djigui.org. 25/09/2023.

Friedrich Ebert Stiftung (FES) & Réseau Ivoirien pour la Défense des Droits de l'Enfant et de la Femme (RIDDEF). (2020), *Enquête sur le harcèlement sexuel en milieu professionnel dans le district d'Abidjan*.

Groupe de la Banque africaine de développement (GBAD). (2015), *Profil genre pays : république de la côte d'ivoire. Rapport*.

Kenyon O. (1991) *Writing Women Contemporary Women Novelists*, London, Pluto Press, P.134.

Koaci (2021), Cote d'Ivoire ; une élève de 13 ans échappe à un mariage forcé avec un homme de 60 ans, marié a quatre femmes. <https://www.koaci.Com>. société.25/09/2023.

Koenig, B., (2016) Amour, Ruse et Erotisme dans les transactions intimes de jeunes de la ville d'Abidjan (Côte d'Ivoire), *Erudit.org* 27/09/2023.

Kouassi D., K. Bayaki , Saka Y, Abdoul Aboubakari A, (2015)., Images pornographiques et comportements sexuels des élèves dans l'arrondissement de Cocody à Abidjan Dans *Santé Publique* 2015/5 (Vol. 27), pages 733 à 737.

Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, *Situation de la Femme en Côte D'Ivoire en 2022*, www.famille.gouv.ci.

N'Guessan, P. (2021), *Dossier/Violence faites aux femmes : les témoignages effroyables de jeunes filles violées à Abidjan*, Frat-Mat), p.1.

Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (2016) Bien observer pour informer, agir et anticiper.

Rti 1 Info. (2022) un homme découpe sa compagne.26/09/2023

28 Too Many FGM ...Let's End It « FGM in Cote d'Ivoire : Short report » March 2020.

UNHRCR, (2016) *Cote d'Ivoire : Information sur la Pratique du Mariage Forcé y Compris chez les Malinkés ; Information sur la fréquence et la Protection Offerte par l'Etat ; Information sur la possibilité pour une Femme de refuser l'Homme qui lui est Destiné 2014-Mars 2016*, consulté le 25/09/2023.